

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
DE LA DRAC AQUITAINE AVEC LE SECRETAIRE GENERAL
ET LE CHEF DE L'ACTION TERRITORIALE**

12/06/2015 – DRAC AQUITAINE

Etaient présents :

M. Christophe Miles, secrétaire général ;
M. Antoine-Laurent Figuière, chef du département de l'action territoriale,
M. Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles,
Mme Emmanuelle Schweig, secrétaire générale.

Et les représentants du personnel :

Jean-Baptiste Bertrand-Desbrunais, UNSA Culture
Sylvie Renaux, UNSA Culture
Christine Prinet, UNSA Culture
Sandra Boussaguet, UNSA Culture
Christine Raucoule, UNSA Culture.

Boris Baudry, SNAC FO
Xavier Charpentier, SNAC FO
Pierre Castan, SNAC FO

M. Miles tient à informer les organisations syndicales des informations issues de la réunion du 12/06 au matin avec le préfet préfigurateur.

C'est un schéma multisite qui sera présenté à l'arbitrage interministériel.

La future DRAC Région proposée sera celle de Bordeaux avec deux antennes (1 à Poitiers, 1 à Limoges)

La Ministre de la Culture souhaite également que Bordeaux soit le siège de la future grande région et en a fait part au premier ministre.

Pour l'administration centrale, le principe d'organisation est :

Proximité, Modularité, Unicité, Expertise.

Proximité : La Drac Région (proximité avec les territoires, STAP avec les départements). Il faut continuer à être présent sur le territoire, voir même plus.

Modularité : Même organisation, confiance aux Dracs, aux Préfets pour produire des schémas les mieux adaptés aux territoires (et non pas identiques d'une région à l'autre)

Unicité : Bonne gouvernance, pas de création de hiérarchie supplémentaire.

Expertise : Reconnaissance d'expertise des Dracs, de manière spécialisée sur les territoires, déploiement d'expertise supplémentaire.

Concernant les services patrimoniaux : expertise qui doit pouvoir bénéficier à l'ensemble du territoire.

1 Drac Région 1 Drac adjoint 1 ensemble de services patrimoniaux (maintien là ou la distance l'impose)

Renforcer quelques STAP là où la taille et/ou la spécificité l'impose
STAP à renforcer par ex d'1 ou 2 compétence territoriale : action territoriale sur le Pays Basque = hébergement culturel.

Fonctions supports : pour l'instant ce qui est envisagé c'est la mutualisation dans l'immobilier et les achats.

Ce qui renforce France Domaine qui aura la main mise dans tous les ministères.

Gestion financière : il est envisagé de regrouper les 3 BOPS en un seul pour la région.
Les CSP seront amenés aussi à se regrouper.

Info Ministère de la Fonction Publique :

Pas de mobilité géographique forcée sauf pour les cadres dirigeants (direction administration territoriale de l'Etat)

JB Bertrand-Desbrunais : informations contraires à ce qui a été dit chez le Préfet le 10/06

Ch. Miles réitère ses propos et informe qu'un dispositif interministériel d'accompagnement à la mobilité sera mis en place.

B. Baudry : Sur quel budget ? A anticiper sur 2016

Ch. Miles : Budget spécifique de l'administration centrale, en partie sur les budgets formation.

Pas une seule plateforme RH mais 3 plateformes RH.

B. Baudry : schéma de la Drac Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin par rapport aux autres schémas ?

Ch. Miles : Un schéma avec deux villes peut fonctionner ; avec trois il faut plus de raffinement dans l'organisation qu'un organigramme classique en râteau. Notre future grande région est donc spécifique.

1 Drac avec une position stratégique commune et avec 1 responsabilité forte sur la région.
Coordination fonctionnelle répartie sur le terrain.

Calendrier de l'organigramme de l'implantation définitive :

Entre le 15 et le 25/06 réunions d'information avec les représentants du personnel.

23/06 : CT spécial à Paris

Avant la fin du mois de juin remise de la proposition d'implantation par le préfet préfigurateur au 1^{er} ministre

Le MCC aura 3 jours pour réagir

Réunion 1^{ère} semaine de juillet

Arbitrage semaine suivante

Approbation des organigrammes 25-26 juillet 2015.

Septembre : Communication avec une logistique beaucoup plus précise.

1 seul Drac pour toute la région avec 1 Drac adjoint et 1 SG pour 3 régions

Les postes des DRAC, DRAC adjoints et secrétaires généraux seront mis en mouvement

Ceux qui n'auront pas de postes bénéficieront d'un maintien du salaire 3 à 5 ans

JB Bertrand-Desbrunais : Affectation d'agents supplémentaires dans les STAP, problème de locaux ?

Oui, il faudra y réfléchir le moment venu et au cas par cas.

B. Baudry : Regroupement des STAP et DDT

Ch. Miles : Préfet pas très favorable, trop complexe.

JB Bertrand-Desbrunais : Problème des agents contractuels

Ch. Miles : si sous contrat pas de problème : la circulaire Albanel régit ces contrats.

Ch. Miles confirme qu'il y aura bien 1 seul CRA, 1 seul CRMH par région et 2 chefs d'antennes.

Il faudra être coordonné et renforcer les spécialités par région.

S. Renaux : Info sur l'organisation de la redevance archéologique ?

Ch. Miles : Pris en compte mais trop tôt encore pour se prononcer.

Le premier objectif est de maintenir les missions et les capacités d'interventions.

JB Bertrand-Desbrunais : Frais de déplacement pour se déplacer à l'intérieur de cette grande région

Ch. Miles : déjà pris en considération et à calculer parce qu'effectivement une augmentation est à prévoir.

X. Charpentier : Qu'en est-il de la situation des centres de documentation ?

Ch. Miles : Après étude, il s'avère qu'il y a deux types de pôle documentaire : les centres de documentation patrimoniaux, spécialisés et les centres de documentation générale sur les politiques culturelles. Le centre de documentation spécialisé doit rester en l'état dans la région et les antennes avec les services qui lui sont attachés. Pour les autres (services culturels) à revoir....

JB Bertrand-Desbrunais : Qu'en est-il de la situation des CCE ?

Ch. Miles : Cela coûte trop cher, ne peut pas continuer sur le même modèle, doit envisager des solutions y compris des désherbages à l'instar des bibliothèques.